

Établi par la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France

## **LIGNE 18 : UN FRANCHISSEMENT PERILLEUX POUR LES ENGIN AGRICOLES**

A la demande du préfet de l'Essonne, la Société du Grand Paris a reproduit grandeur nature le futur franchissement de la RD938 par la ligne 18 avec l'accès à la piste agricole desservant les parcelles situées au Nord de la ligne et à l'Est de la route.

L'option d'un passage de la route sous la ligne et le gabarit de l'ouvrage d'art étaient contestés par les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France depuis 2021.

Nos remarques ont entraîné un redimensionnement de l'ouvrage.

Ainsi, le 6 juin 2023, les agriculteurs du Plateau de Saclay ont testé l'ouvrage avec leurs engins agricoles les plus dimensionnants.

Le test montre que la giration des véhicules agricoles est possible. Toutefois, un fort enjeu de sécurité routière s'est confirmé en raison des murs de soutènement qui réduisent la visibilité pour les conducteurs des machines agricoles. Cette problématique aurait été évitée si la Société du Grand Paris avait retenu l'option inverse à savoir le passage de la ligne sous la route comme c'est le cas pour les franchissements de la RD361 et de la route de Châteaufort.

La profession agricole attend maintenant de connaître les préconisations de la gendarmerie nationale sur les dispositifs de sécurité routière qui devront être associés à cet ouvrage. Elle souhaite également que soit clarifiée les conditions d'entretien et de sécurisation de la piste agricole pour lutter contre les dépôts sauvages et stationnements intempestifs.

### **Contact Presse**

Nolwenn LEVAILLANT-HENRY

[nolwenn.levallant-henry@idf.chambagri.fr](mailto:nolwenn.levallant-henry@idf.chambagri.fr)

06 74 94 97 82

<https://idf.chambre-agriculture.fr/>